

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR VISIOCONFERENCE DU 25 MAI 2020

LISTE DE PRÉSENCE

Collège - A - Professeurs et personnels assimilés

Présents : M^{mes} HUAULT, PIQUET, GRIGORI, LEMAIRE
MM. DE VREYER, JOUINI, PASQUALINI

Collège - B - Autres enseignants et assimilés

Présents : M^{mes} BELLOSTA, MELLA, RENAUDIN, ROZIER, SZTULMAN
MM. AIRIAU, BLOOM

Collège des Personnels BIATSS

Présentes : M^{mes} DESSANS, LENFANT, MAURY
Absent et représenté : M. LEGENDRE

Collège des Etudiants

Présents : M^{mes} CORTES, BERGERAULT, LINDEGAARD, AKA
MM. PIVERT, DAUZOU-DURAND, BERNARD
Absent et représenté : M. DURR

Collège des Personnalités extérieures

Présents : M^{me} ARIGONI
MM. BOZO, LAURET
Absentes et représentées : M^{me} BLANCHECOTTE, ORAIN
Absents et représentés : MM. LEBEGUE, REDLER
Absent : M. LEVY-LANG

Représentant du Recteur

Présent : M. LIABEUF

Membres de droit

Présents : M^{me} GALLOIS-COCHET
MM. PEJOUT, BOUTILLIER, DARPY, DUIZABO, GUENEE, FEJOZ, SALASC

Invités permanents

Présents : M^{mes} AMZALAG, DESARBRES, MAGE, REJOUANI, SEBERT, FLEURETTE
MM. CHAFAI, ELIE-DIT-COSAQUE, LOUVARIS, MOUHOUD, ARIBI

Procurations :

- Hélène ORAIN a donné procuration à Isabelle HUAULT
- Jérémie REDLER a donné procuration à Isabelle HUAULT
- Nathanaël LEGENDRE a donné procuration à Marie-Jo BELLOSTA
- Dominique BLANCHECOTTE a donné procuration à Pierre-Jean BOZO
- Daniel LEBEGUE a donné procuration à Pierre-Jean BOZO
- Benjamin DURR a donné procuration à Laura LINDEGAARD

Le quorum étant atteint, I. HUAULT ouvre la séance par visioconférence à 14h00.

Avant d'aborder les sujets d'actualité, la Présidente indique que le vote relatif à l'élection du Vice-président en charge de la soutenabilité financière doit être anonyme et laisse la parole à Joyce AMZALAG pour expliquer les modalités de vote propres à cette élection.

J. AMZALAG rappelle aux administrateurs que le vote via Microsoft Forms génère un formulaire de vote pour l'ensemble des délibérations, puis un tableau Excel qui permet de voir le nom des votants, leur choix et les procurations. Il est impossible de modifier dans un même formulaire, les paramètres d'une délibération particulière. C'est la raison pour laquelle, il convient de générer un deuxième formulaire pour l'élection du Vice-président en charge de la soutenabilité financière, dont le vote doit se faire à bulletin secret. Afin de pouvoir vérifier la cohérence des votes, il convient de nommer une personne de confiance qui pourra accéder au tableau Excel avec le nom des votants et ainsi garantir que le vote s'est bien déroulé. La Présidente a désigné la chargée du conseil d'administration pour procéder à cette vérification.

I. HUAULT rappelle que ce Conseil d'administration sera enregistré et remercie les administrateurs de leur participation au vu des circonstances particulières. Après la phase de plan de continuité des activités (PCA), l'Université s'est engagée dans le plan de reprise des activités (PRA), avec une phase de déconfinement progressif. Ce PRA, qui a fait l'objet d'échanges avec les instances représentatives du personnel (IRP), a pour objectif premier de préserver la santé de tous. L'un de ses principes majeurs consiste, autant pour les personnels administratifs qu'enseignants, à poursuivre le travail à distance. Pour ceux qui devraient se rendre sur site, il convient de se reporter au vade-mecum conçu à cet effet comportant un certain nombre de recommandations. En résumé, tout retour sur site devra faire l'objet d'une information auprès des services de l'Université et s'opérer dans le strict respect des consignes sanitaires.

I. HUAULT rappelle que les conseils centraux de l'Université continuent à être tenus à distance et que des échanges hebdomadaires ont lieu avec les élus du comité technique et du CHSCT. Des groupes de travail ont été constitués, en vue notamment de préparer la rentrée. L'un de ces groupes de travail piloté par Sabine MAGE et Djalil CHAFAI, porte sur la pédagogie à distance, tant en formation initiale, qu'en formation continue. Ainsi, différents scénarii peuvent être envisagés pour la rentrée : une reprise normale des activités, une reprise plus hybride, avec des temps confinés ou un re-confinement massif. L'Université se prépare plutôt à un scénario hybride, avec une articulation pédagogique aussi bien à distance, qu'en présentiel. Ce groupe est un groupe de pilotage qui délègue un certain nombre de missions plus opérationnelles aux départements, qui réfléchissent aux spécificités des disciplines et des parcours de formation des mentions. Un deuxième groupe de travail se concentre sur la mobilité internationale et les modalités d'internationalisation pour l'année prochaine. En effet, l'Université a suspendu les mobilités internationales pour les étudiants au premier semestre et a décidé de réduire les mobilités à l'espace Schengen pour le second semestre. Quant aux mobilités dites « plus structurées », dans le cadre du double diplôme des campus à l'étranger, ceux-là sont maintenus, en particulier au semestre 2. Enfin, un groupe de travail de recherche pluridisciplinaire a été créé autour de la Covid-19 et initié par les mathématiciens de Dauphine. Il porte sur les modalités de propagation de la pandémie et fait l'objet d'un travail concerté entre les différentes disciplines, à la fois pour analyser les modalités de propagation de l'épidémie, mais aussi ses effets sociaux, organisationnels et économiques.

I. HUAULT remercie vivement les équipes administratives et enseignantes pour leur remarquable mobilisation pendant cette période, leur dévouement et leur engagement dans des conditions difficiles, notamment avec la formation à distance. Elle remercie également les étudiants, qui ont su montrer une grande capacité d'adaptation et une forte implication. Elle assure que les jurys feront preuve de la plus grande compréhension et de bienveillance. Les étudiants peuvent, par ailleurs, compter sur le renforcement des services de l'Université et des dispositifs en vigueur pour les accompagner. La Présidente souhaite la bienvenue aux directeurs nouvellement élus : Dorothée GALLOIS-COCHET, en tant que Directrice du Département LSO, en remplacement de Renaud DORANDEU ; Jacques FEJOZ et Yann CHEVALEYRE, respectivement en tant que Directeur et co-Directeur du Département MIDO, en remplacement de Marc HOFFMANN. Elle remercie chaleureusement les Directeurs de départements dont les mandats ont pris fin, pour leur engagement, leur implication dans le développement de leurs départements notamment au niveau de l'internationalisation et des innovations pédagogiques. L'élection à la Direction de MSO se tiendra, quant à elle, le 2 juin prochain.

I. HUAULT précise également que le point principal de l'ordre du jour du Conseil d'administration de PSL, du 28 mai, est le vote de la lettre d'orientation budgétaire qui, évidemment, conditionne et structure la propre lettre d'orientation budgétaire de l'Université, actuellement en préparation.

Elle indique en conclusion que certains administrateurs ont exprimé le souhait d'inscrire en « Questions diverses » de l'ordre du jour de ce Conseil d'administration, un point relatif à l'organisation des examens et la tenue de ceux-ci pendant ces dernières semaines.

I. Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 20 avril 2020

I. HUAULT présente le premier projet de délibération, relatif au procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 20 avril 2020.

II. Élection du Vice-président en charge de la soutenabilité financière

I. HUAULT procède ensuite à la présentation du deuxième projet de délibération sur l'élection du Vice-président en charge de la soutenabilité financière, à la suite du départ anticipé pour des raisons personnelles et d'agenda d'Edith GINGLINGER. Il s'agit d'une fonction importante, notamment dans le contexte de préparation et validation de la lettre d'orientation budgétaire ; d'autant plus importante dans la période actuelle, puisque la période qui s'annonce – 2020/2021 – sera probablement plus compliquée pour l'Université en termes de soutenabilité financière. En effet, notre budget dépend, pour une large part, de la levée de ressources propres. Il est donc très important que le poste soit pourvu pour aborder cette période. La Présidente propose donc comme Vice-président en charge de la soutenabilité financière, Nicolas BERLAND, qui est professeur de contrôle de gestion, spécialiste du pilotage budgétaire, sujet de ses travaux de recherche, et dirige l'Executive MBA de Dauphine. Celui-ci est très intéressé par la dimension de comptabilité analytique et de pilotage et par les dimensions financières de notre Université.

I. HUAULT souhaite à cette occasion remercier vivement Edith GINGLINGER pour son engagement et tout le travail accompli ces dernières années. Il s'agit d'une fonction importante qui comprend aussi une dimension pédagogique, notamment en rendant le budget compréhensible pour tous les administrateurs et pour la communauté universitaire.

III. Ressources humaines

- Complément à la campagne d'emplois 2020 : proposition de création d'un poste d'enseignant-chercheur contractuel

E.M. MOUHOUD explique que l'Université reprendrait à son compte ce poste d'enseignant-chercheur contractuel, après la fin d'un contrat PSL. En effet, il y a quelques années déjà, PSL avait créé 5 postes d'enseignants-chercheurs contractuels, niveau Maître de conférences, qu'elle avait affectés à des établissements de PSL, dont Dauphine. La création de ce poste correspondait à la dynamique de lancement et de création de Peace Studies, parcours Affaires Internationales et Développement. Ce parcours a été créé de manière extrêmement originale, en collaboration avec le LAMSADE, les politistes de l'IRISSO et les économistes d'affaires internationales et développement du LEDA. Ce poste arrivant à échéance, sa recréation est proposée au sein de Dauphine. Les résultats de l'insertion professionnelle des étudiants sur le marché professionnel les années précédentes ont été tout à fait extraordinaires. Il s'agit par ailleurs d'un bi-diplôme avec l'Université de Pise, en collaboration avec PSL, qui en a financé une bonne partie. La titulaire actuelle de ce poste est une enseignante-chercheuse, Aurélie DAHER, qui a donné une véritable satisfaction sur tous les plans. Pour poursuivre la dynamique de cette filière, l'Université devrait lui proposer un CDI sur la base d'un contrat d'enseignant-chercheur, ce qui permettrait la pérennité de la dynamique de Peace Studies dans son organisation. Si une candidate se révèle meilleure que Madame DAHER, alors la sélection jouera et la décision de la commission sera souveraine. Il rajoute, à titre d'information, qu'il n'est pas possible de créer un poste *ex nihilo* de maître de conférences fonctionnaire, car il faut demander l'autorisation au Ministère et pour l'obtenir, dépasser le plafond d'emplois. L'Université l'avait déjà demandé deux fois par le passé, notamment concernant le poste de professeur de sciences des données, pour lequel Dauphine a mobilisé des ressources particulières afin de consolider et pérenniser le programme transversal Dauphine Numérique. Dans ce cas précis, la modalité la plus facile et la plus concrète consiste à récupérer ce poste à Dauphine et, compte tenu de sa nécessité, de le transformer en poste de contractuel enseignant chercheur à durée indéterminée.

A. TSOUKIAS indique qu'il a coordonné la création de cette formation interdisciplinaire, lors de la présidence de L. BATSCH, avec E.M. MOUHOUD, en tant que Responsable de la mention AID. Il est extrêmement important que des gens issus du domaine des sciences politiques aient des responsabilités de direction dans cette formation. A l'époque, l'obtention du financement de PSL a été négociée et un comité de sélection a recruté la personne qui occupe actuellement le poste. Aujourd'hui, à échéance du contrat et après discussion avec la Présidente, il a été décidé de pérenniser le poste en CDI. Cela permettrait qu'une personne affiliée à l'IRISSO soit associée à la direction de cette formation. Cela n'aurait pas beaucoup de sens qu'un unique responsable de la formation soit

informaticien, puisque la partie sciences politiques est assez importante. Il conclut en indiquant qu'un comité de sélection interdisciplinaire a été mis en place, impliquant deux politistes, deux informaticiens, deux économistes et deux gestionnaires.

S. ROZIER s'étonne qu'un informaticien soit à l'origine de cette formation, plutôt ancrée dans les sciences politiques. Il faudrait peut-être tirer des enseignements des conditions dans lesquelles cette formation et ce poste ont été créés. Si des formations similaires étaient créées au sein de PSL et échouaient ensuite à l'Université, il faudrait que les bonnes personnes soient sollicitées au bon moment. Elle ajoute qu'il lui paraît tout à fait légitime qu'Aurélié DAHER, qui n'a pas du tout démérité et s'est énormément investie dans cette formation, puisse voir son contrat prolongé, même si, formellement, le comité de sélection a vocation à choisir entre différentes personnes susceptibles de candidater. S. ROZIER demande ce qu'il adviendra d'Aurélié DAHER, ou d'un autre candidat, au bout des 3 ans. L'Université envisage-t-elle de demander un poste de MCF fléché sur ce type de thématiques ou d'autres solutions sont-elles envisagées ?

E.M. MOUHOUD rappelle, qu'à l'époque, des politistes de l'IRISSO avaient déjà été sollicités. Il s'agissait d'un cas remarquable de pluridisciplinarité. Que ce soit à Pise en Italie ou à Bradford, les informaticiens ont été à l'origine de ces filières de Peace Studies. Il y a donc une relation disciplinaire forte avec l'informatique. C'est la raison pour laquelle, le parcours est abrité à AID et accueilli par 3 laboratoires : LAMSADE, IRISSO et LEDA avec des comités de sélection mixtes entre ces disciplines. En termes de développement de la filière, il est important que cela soit géré par un politiste, car il y a une sollicitation plus forte des sciences politiques pour faire le lien entre géopolitique, philosophie de l'économie, droit et informatique.

E. MELLA demande si les autres contrats adopteront la même stratégie que celui-ci, à savoir la transformation d'un contrat financé PSL, en un contrat financé par Dauphine. Elle souhaite également la confirmation que ce contrat concerne bien un CDI, et non un CDD.

E.M. MOUHOUD répond que les autres postes sont des postes mono-disciplinaires dans les laboratoires : un en économie qui a débouché sur un contrat CNRS, mais achevé avant la fin ; un en gestion, qui n'a pas été renouvelé, le candidat ayant trouvé ailleurs. L'exceptionnalité tient uniquement au poste de Peace Studies, car il s'agit d'une filière. Cela se justifie donc à travers la direction de ce parcours, alors que les autres sont des contrats finalement temporaires. Tous ont trouvé leur propre trajectoire ailleurs, il n'y a donc pas de problématique de pérennisation. Dans le cadre de ce poste Peace Studies, il rappelle que le financement PSL ne concernait pas seulement les ressources humaines, mais aussi le fonctionnement de la filière et son internationalisation. Il n'y a donc pas de création de précédent avec ce poste au regard des 4 autres. Concernant le type de contrat, la politique de régulation menée à Dauphine avait déjà amené à des créations directes de CDI ; ce n'est donc pas nouveau. Il faut tenir compte de la spécificité, de la genèse du poste et de l'exceptionnalité de cette genèse, afin de le pérenniser au sein de Dauphine.

M-J. BELLOSTA indique que le comité technique a donné, à deux reprises et à l'unanimité, un avis défavorable. Les principaux points mis en avant étaient les suivants : les membres du comité technique auraient préféré un poste de titulaire et non un CDI ; concernant le protocole qui a été donné sur la contractualisation des enseignants-chercheurs, il n'était pas initialement indiqué « sciences politiques », ce que le CT a voulu désapprouver ; enfin, se posait le problème de l'intégration de cette personne au niveau du laboratoire IRISSO.

S. ROZIER pense que cela pourrait ouvrir une brèche dans le statut des enseignants chercheurs, car il est proposé de recruter une enseignante-chercheuse qui n'est pas passée par la qualification du CNU. Elle aura probablement des conditions de rémunération et une évolution de carrière comparables à celles des enseignants-chercheurs. Elle partage les craintes d'E. MELLA et de M-J. BELLOSTA, quant aux effets de ce précédent sur le statut des enseignants-chercheurs. Même s'il s'agit d'une formation pluridisciplinaire, il s'agit d'un recrutement d'une enseignante-chercheuse en sciences politiques, avec un comité d'évaluateurs n'appartenant pas majoritairement à cette discipline. Cela pose aussi des questions quant à la sûreté et la qualité du jugement qui pourra être porté sur les compétences disciplinaires de cette personne.

E.M. MOUHOUD rappelle que cette création de poste est exceptionnelle. Il n'y a pas de virage dans la politique de contractualisation et le plafond de 10% du stock d'enseignants-chercheurs est loin d'être dépassé. L'Université a aligné les rémunérations sur les équivalents coût total employeur de manière bilatérale. Ce poste-là ne déroge pas à la politique mise en place. Il pense que les administrateurs peuvent faire confiance à cette politique de régulation qui a donné des résultats puisque depuis, il n'y a pas eu de dépassement de salaire. La pérennisation de cette formation est vraiment importante.

I. HUAULT confirme les propos d'E.M. MOUHOUD. En droit commun, il s'agit effectivement de recruter des fonctionnaires-titulaires. Néanmoins, dans certaines circonstances particulières, l'Université se donne des marges de manœuvre pour faire face à la situation de disciplines qui ont un peu de mal à recruter sur le marché national. Il ne faut pas oublier non plus que la politique de régulation, mise en place par l'Université, instaure vraiment des garde-fous quant à la proportion de postes de contractuels au sein de l'établissement.

A. TSOUKIAS comprend les préoccupations de certains administrateurs. Cependant, c'est bien d'avoir aussi la possibilité de faire des recrutements qui soient différents des recrutements « classiques ». En tant que Président du comité de sélection sur le poste de professeur de data science et sciences sociales, il rappelle que ce comité interdisciplinaire, formé de juristes, de sociologues ou d'économistes, est une pratique courante.

S. AIRIAU pense que la situation idéale serait d'avoir un Maître de conférences plutôt qu'un CDI. Il demande pourquoi cela n'a pas été envisagé, comme cela a pu se faire pour les postes de professeurs pour les sciences du numérique. Il faut arriver rapidement à une situation de titulaire, afin que la situation soit aussi uniforme que possible.

A. SZTULMAN soutient très fortement la création de ce poste, en tant qu'enseignante dans Peace Studies et membre de la mention AID. Dans certaines disciplines, des postes de Maîtres de conférences ont été transformés en PRAG ; cela pouvait éventuellement donner des marges de manœuvre pour d'autres disciplines et renforcer ainsi la création de postes de titulaires. Or, elle comprend maintenant, que cela n'est peut-être pas possible. Toutefois, il faudrait avoir davantage d'informations sur le sujet et s'accorder sur ce qui est considéré comme une exceptionnalité. En effet, il s'agit du deuxième poste de ce type, après celui pour la direction des affaires internationales. Un poste va être créé, certes différent dans les contours, mais pour enseigner à des niveaux Masters. Chaque cas a ses fondements et mérite de s'inscrire, malgré les progrès de la transparence, dans une vision stratégique des postes de contractuels ou de titulaires.

I. HUAULT indique qu'un poste de PRAG a été redéployé, cette année vers un poste de professeur des universités en science des données. Ce travail ne peut être fait qu'une fois, car il y a des enjeux de soutenabilité financière des redéploiements.

E.M. MOUHOUD ajoute que la création d'un poste de fonctionnaire *ex nihilo* nécessite l'autorisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour dépasser le plafond d'emplois. Ces créations sont donc très rares. Concernant le poste de professeur en science des données, il rappelle que le développement du numérique constituait un axe central de la politique de Dauphine, suivi par le développement durable. Il a fallu entre 6 mois et un an, pour obtenir cette autorisation du Ministère de création *ex nihilo*, hors plafond d'emplois. Or, il s'agit ici d'un contrat PSL, récupéré en contrat Dauphine. En termes de coût total employeur, cela coûte un peu moins cher qu'un contrat totalement chargé comme fonctionnaire. C'est la raison pour laquelle, afin de pérenniser rapidement le poste, la « CDisation » a été proposée. E.M. MOUHOUD répète qu'il s'agit d'un poste d'enseignant-chercheur contractuel exceptionnellement lié au fait de ne pas mettre fin à un poste PSL. Le reste des recrutements est régi par la politique de régulation des enseignants-chercheurs, votée au Conseil d'administration. Il souligne pour conclure qu'Aurélien DAHER est qualifié CNU, puisqu'elle s'est déjà présentée à un poste de Maître de conférences « standard ». Elle est donc entièrement apte à occuper ce poste.

I. HUAULT rappelle à nouveau que tout cela est cadré sur le plan quantitatif et des procédures par une politique de régulation du recrutement des enseignants-chercheurs contractuels. Pour l'instant, cette procédure est respectée dans ses grands principes et ne menace pas la cohésion du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences, étant donnés les effectifs en jeu. En effet, au sein de Dauphine, il y a 10 enseignants-chercheurs contractuels sur 350 enseignants-chercheurs. C'est une très belle opportunité de préserver un poste pour recruter une personne qui permet à ce programme de formation, extrêmement attractif, de continuer à fonctionner. Elle demande aux administrateurs de voter avec cet éclairage, afin d'éviter tout dysfonctionnement et mise en danger du programme 'Peace Studies'

IV. Pédagogie et formation

1. État des mesures d'adaptation (mise en œuvre de la délibération n° II du 2 avril 2020)

En l'absence de commentaires relatif à ce point, I. HUAULT aborde le point suivant de l'ordre du jour.

2. Adhésion à la Fondation UVED, Université Virtuelle Environnement & Développement durable en tant que membre associé

I. HUAULT laisse la parole à Stéphanie MONJON, pour expliquer le contexte de cette adhésion.

S. MONJON indique que l'UVED prend la forme d'une fondation qui existe depuis 2005 et propose des ressources pédagogiques en lien avec l'environnement, la transition écologique et le développement durable. De nombreux sujets sont concernés, comme les enjeux climat énergie ou les MOOC sur la biodiversité ou l'agroécologie. Il s'agit d'un pool de ressources pédagogiques, créé par un très grand nombre d'institutions de l'enseignement supérieur sur un grand nombre de sujets : ingénierie, angle social, angle politique ou angle économique. L'UVED propose donc à l'Université de continuer à faire vivre ce projet, pendant 4 ans, en devenant membre fondateur. Les étudiants de Dauphine pourront ainsi avoir accès à toutes les ressources en ligne, à tout moment de l'année. Ces ressources peuvent également être utilisées dans le cadre de formations, en renvoyant les étudiants vers l'existant à tout moment de l'année, offrant ainsi une bonne flexibilité. Étant donné que l'Université produit un certain nombre de SPOC, pouvant être proposés sur cette plateforme, cela permettrait de participer à la notoriété de l'Université sur ces sujets, sachant que Dauphine Durable est un programme stratégique transversal pour l'Université.

S. ROZIER trouve cette offre extrêmement riche et très bienvenue. Il s'agit maintenant de sensibiliser davantage les étudiants aux questions de transition écologique. Elle demande si les enseignants vont alimenter les MOOC et s'interroge sur les droits de propriété intellectuelle associés à cette offre de formation. Les cours, mis en ligne, devraient être assortis d'une clause de cession de droits. C'est le cas, par exemple, au Centre national d'enseignement à distance, qui demande très souvent, à ceux qui fournissent les cours, de bien vouloir céder la totalité des droits.

S. MONJON tout en précisant qu'elle ne dispose pas présentement de la réponse, s'engage à transmettre les éléments demandés rapidement. Elle observe également qu'il est tout à fait possible d'être membre fondateur sans avoir à être producteur ou fournisseur de ressources pédagogiques. L'Université produit des choses assez complètes et peut envisager de prendre juste une partie de ce qui est produit et le proposer.

3. Formation

a) Formation initiale

- Projet de création du Certificat Dauphine Durable « transition écologique responsabilité sociale »

I. HUAULT indique que ce certificat s'inscrit dans le cadre de la consolidation des programmes stratégiques de Dauphine Durable. Il s'agit d'irriguer les enjeux de la transition écologique dans les programmes de formation, de recherche, ainsi que dans l'organisation de l'Université. Ce certificat créé cette année est amené à consolider ce grand programme. Elle laisse la parole à Elise PENALVA-ICHER.

E. PENALVA-ICHER informe que ce certificat, relatif à la transition écologique et à la responsabilité sociale, est porté par une équipe, Éric AGRİKOLIANSKY, Stéphanie MONJON et elle-même, qui s'adosse au programme Dauphine Durable. L'idée de ce programme consiste à développer les compétences de tous les étudiants dauphinois à différents types de métiers, en termes de développement durable. Il s'agit également d'un certificat répondant à une appétence des étudiants pour ce type de cours, qui sont déjà proposés en parallèle en L1 et L2. Il a vocation à être proposé à l'ensemble des Masters, quelle que soit leur formation, MSO ou MIDO, afin de leur donner un bagage universel sur ces questions même si d'autres formations visent à spécialiser les étudiants sur les thématiques de développement durable. Ces questions de développement durable doivent être traitées de manière pluridisciplinaire. L'Université a une belle opportunité de former des étudiants venant de différentes disciplines, qui vont se confronter aux aspects techniques liés à l'énergie, mais aussi aux enjeux sociaux et politiques du développement durable et de la RSE. L'objectif est de doter les étudiants de compétences techniques, mais aussi de distance et de critique face à ces thématiques. Il s'agit d'un certificat de 54 heures CM, composé de 3 modules de 18 heures :

- un premier module sur les questions d'énergie, de transition et de risques ;
- un deuxième module sur la réglementation et la responsabilité sociale des entreprises. Il comprend deux séances conçues en pédagogie inversée, selon l'idée de pouvoir profiter de l'expérience des professionnels sur ces nouveaux métiers. Un autre type de conférence vise à profiter non plus de l'insertion dans les réseaux professionnels, mais de l'avancée des connaissances académiques ;
- un troisième module axé autour d'un projet interdisciplinaire, avec l'idée d'avoir des étudiants de chaque discipline, de les mélanger en groupes afin qu'ils apprennent les uns des autres et s'enrichissent des spécialisations et des parcours universitaires de chacun. Ils devront produire un rapport sur le niveau de responsabilité d'une entreprise, d'une ONG, ou d'une association vis-à-vis de ces thématiques-là.

Il sera sûrement compliqué, en termes d'emploi du temps, de trouver des créneaux disponibles pour tous les Masters, mais des solutions s'imposeront sûrement dans le contexte actuel, au vu de la motivation réelle de chacun.

I. HUAULT remercie les porteurs de ce projet, qui représente un énorme investissement, dans le cadre de l'offre de formation à Dauphine.

- Projet de création du Diplôme d'Université d'accompagnement à l'insertion professionnelle (DUAIP)

I. HUAULT laisse la parole à Sabine MAGE, Vice-présidente en charge de la Formation et de la Vie Etudiante, pour présenter ce point, ayant déjà fait l'objet d'un débat au Conseil de la Formation et de la Vie Étudiante.

S. MAGE indique que ce projet s'inspire d'un dispositif créé en 2008 au moment de la crise financière. Même si, les circonstances sont assez différentes, l'objectif poursuivi est identique, à savoir permettre aux étudiants, ayant validé un Master 2, de se réinscrire à l'Université et de bénéficier de la possibilité d'une convention de stage. Il peut s'agir, soit de prolonger un stage commencé tardivement en Master 2, soit d'acquérir davantage d'expérience professionnelle en prenant le temps d'une insertion professionnelle réussie dans un contexte économique, qui sera peut-être difficile à la rentrée. Ce DU, à vocation transitoire, n'est prévu que pour l'année universitaire 2020-2021, en vue de répondre à une véritable demande des étudiants. Il leur permettra d'avoir une carte d'étudiant, afin de bénéficier des différents services de l'Université et d'une couverture sociale. C'est la raison pour laquelle, le tarif proposé, dont les boursiers seront exonérés, semble raisonnable, malgré la lettre ouverte de la Vice-présidente Etudiante. Ce tarif est en cohérence avec celui de l'année de césure d'autant qu'il entraînera de nombreux coûts administratifs. Il faudra aussi ajuster toute l'offre du Dauphine Career Center, selon le nombre d'étudiants inscrits, multiplier les ateliers et ajuster l'offre en ligne.

S. ROZIER observe que les étudiants se sont vu interdire d'aller en stage ou de prolonger celui qu'ils avaient déjà commencé, du fait de la crise sanitaire. Par conséquent, elle demande pourquoi l'Université fait supporter aux étudiants, le coût financier d'une interruption de stage qui n'est pas de leur fait et pourquoi n'accepte-t-elle pas de considérer qu'il y a une simple prolongation de l'année préexistante. En effet, le coût de 788 €, demandé aux étudiants, n'est pas négligeable, même s'ils peuvent bénéficier de l'offre de services très diversifiée de Dauphine pour une année supplémentaire. Elle propose que le coût soit fixé entre 200 ou 300 €. De plus, elle attire l'attention sur le fait que certains étudiants n'ont pas la possibilité de trouver des conventions de stage, car ils ne sont pas inscrits dans une formation universitaire. Or, il existe aujourd'hui un marché extrêmement lucratif d'entreprises spécialisées dans la vente de conventions de stage, qui proposent une offre de cours en ligne presque fictive. Les étudiants qui se retrouvent dans cette situation sont malheureusement contraints de se reporter sur ce marché très lucratif. A titre d'information, la vente d'une convention de stage oscille entre 550 et 3 000 €. S. ROZIER pense que Dauphine devrait faire un effort, en proposant aux étudiants de Master 2, un tarif plus acceptable, ou en leur permettant de prolonger l'année préexistante dans des conditions conformes à celles qu'ils envisageaient initialement.

M. REJOUANI pense que les étudiants sont complètement en accord avec les éléments apportés. Elle précise que tous les élus étudiants du CFVE se sont opposés à la création de ce projet, soutenu également par des élus d'autres collèges. Il s'agit ici de démontrer que cette création de diplôme tout à fait louable, présente un tarif bien trop élevé.

L. DAUZOU-DURAND rappelle que le salaire moyen d'un stagiaire s'élève à 820 € ; le coût demandé pour les frais d'inscription représenterait donc environ un mois de sa gratification. Ce diplôme pourrait être pertinent pour deux stages suivis mais pas dans le cas d'une prolongation d'un seul stage. L'obtention de ce DU est conditionnée par la validation de deux modules qui sont à peu près les mêmes que ceux proposés en césure. Or lorsque l'étudiant est en césure, il lui est très difficile de suivre ces modules, car les horaires de stage ne le permettent pas. A Paris I, par exemple, les frais de Master 2 s'élèvent à 243 €, auxquels s'ajoutent les 90 € pour l'accès au CRIO, ainsi que les frais éventuels pour la bibliothèque universitaire. Il faut offrir aux étudiants la possibilité de prolonger l'année universitaire de Master 2, à moindre coût. L. DAUZOU-DURAND ajoute qu'il est important d'écouter la parole des étudiants et que, si les étudiants du Conseil d'administration s'opposent à cette mesure, c'est qu'il y a un problème. Il faut savoir entendre les revendications et surtout admettre qu'une négociation est nécessaire. Il trouve dommage de se retrouver dans cette position d'affrontement, qui lui semble relativement préjudiciable pour la démocratie universitaire en général.

V. RENAUDIN est assez choquée par les propos des étudiants. Il s'agit d'une initiative formidable de Dauphine, dont le coût est largement en-dessous du coût parfois pratiqué, sans oublier l'exonération pour les boursiers. E

Elle indique signer actuellement des conventions de stage de fin d'études avec des salaires d'environ 1 400 €. Il ne s'agit donc pas des mêmes indemnités qu'en cas de césure. Elle ne comprend pas très bien cette « revendication » car elle considère qu'il s'agit d'une mesure exceptionnelle et avantageuse pour les étudiants, notamment ceux qui sont en apprentissage et vont se retrouver sur le marché de l'emploi. Si ce projet est refusé, les étudiants concernés subiront un préjudice important.

D. DARPY souhaite apporter des compléments d'information, en indiquant que des dispositions ont été prises pour que tous les Masters soient validés, même avec un stage raccourci, au 15 décembre 2020. Le DU n'est donc pas une condition pour être diplômé de Master. Il s'agit simplement d'une possibilité pour continuer sous le format stage. Dauphine ne souhaite absolument pas encourager des conventions de stages de manière régulière après la diplomation. Mais il faut prendre en compte un contexte particulier de rentrée universitaire où des difficultés seront à prévoir. Le principal objectif de ce projet est de permettre aux quelques 1 200 apprentis de Master 2, intégrant le marché du travail en septembre et ne pouvant poursuivre leur contrat d'apprentissage, d'avoir la possibilité de signer une convention de stage. Le second objectif est de pouvoir allonger le stage, et éventuellement d'en faire un deuxième, pour tous les étudiants qui termineront le Master 2, formation initiale d'ici le 15 décembre, sans possibilité de CDI. Il s'agit en l'espèce de faciliter l'insertion professionnelle, sachant toutefois que les contrats de travail sont bien évidemment privilégiés. S'agissant du tarif, Dauphine est en travail permanent d'amélioration de l'offre relative à l'année de césure.

L. DAUZOU-DURAND pense que tous les étudiants n'ont pas l'opportunité d'avoir des conventions de stages avec des gratifications de 1 400 €. En effet, nombreux sont ceux qui font leur stage dans une administration, qui ne paient que le minimum légal, à savoir entre 560 et 603 €, selon le plafond de la sécurité sociale. Il précise que les étudiants sont en accord avec la philosophie globale de ce diplôme, mais pas avec les frais d'inscription. Il rebondit ensuite sur l'accompagnement en césure en précisant que les cours, qui ne peuvent pas être suivis en césure, sont foncièrement inutiles. Il souhaite plutôt une baisse des frais d'inscription. Selon lui, la plateforme JobTeaser fait très bien son travail et lorsque les étudiants peuvent se déplacer au Career Center, ils y sont bien accueillis et formidablement bien aidés. Cependant, il faut arrêter de vouloir ajouter des surplus, pour ensuite augmenter les frais d'inscription.

I. HUAULT déplore vivement ces propos et indique avoir demandé une analyse des coûts de structure liés à l'année de césure à la direction d'aide au pilotage ; ceux-ci s'élèvent à 1 124 €, hors coûts directs. Il ne faut pas occulter non plus le principe de réalité économique.

L. DAUZOU-DURAND souhaite que cette analyse soit portée à la connaissance des administrateurs.

M-J. BELLOSTA rappelle qu'en 2008, les frais d'inscription s'élevaient à 1 000 € et avaient été votés à l'unanimité. Néanmoins, la situation aujourd'hui est incomparable. Les étudiants vivent une situation très difficile au niveau psychologique, depuis quelques mois déjà, que ce soit pour le suivi des cours que pour le passage d'examens. Elle souhaite que l'Université fasse un geste d'insertion vis-à-vis de ces étudiants, en baissant le tarif, surtout si les enseignements sont numériques.

P-J. BOZO est plus que réservé sur l'idée même d'un tel diplôme et pense que ce système peut être dangereux dans la période actuelle. La pandémie se traduit aujourd'hui par des crises économiques au niveau « micro-économique », avec des états de cessation de paiement. Au-delà du coût, il pense que proposer ce système d'insertion contribue, en quelque sorte, à la précarisation des premiers jobs des étudiants. En accord avec Dominique BLANCHECOTTE, ils voteront contre cette précarisation.

I. HUAULT répond qu'il ne s'agit pas d'une précarisation mais, bien au contraire, d'une opportunité donnée aux étudiants de faire un stage avec un DU avant de rentrer sur le marché du travail.

S. MAGE rappelle que ce diplôme a vocation à être transitoire et n'est prévu que pour une année universitaire. Croire que les entreprises puissent bénéficier de cette main d'œuvre qualifiée à bas coûts, n'est pas du tout l'idée, ni le but. Avec la crise, les étudiants auront peut-être plus de difficultés à effectuer des stages. Or, il s'agit tout de même d'une importante opportunité d'insertion professionnelle. Selon les enquêtes, le stage est l'un des premiers déterminants de proposition de contrat. Il s'agit uniquement d'aider les étudiants dans cette période intermédiaire. Concernant le tarif, l'Université doit avoir une politique tarifaire cohérente. L'année de césure, à 788 €, rencontre beaucoup de succès auprès des étudiants, puisqu'il y a un bon nombre d'inscrits. Et dans la philosophie, ce dispositif est très approchant. Depuis la fermeture de l'Université, l'aide sociale a été très sollicitée, puisqu'elle doit être à 150 000 € de dépenses.

D'ailleurs, la Contribution de Vie Étudiante et de Campus n'a pas suffi, et ce sont les ressources propres de l'Université qui ont pris le relais. Dauphine est extrêmement soucieuse de la situation des étudiants, c'est la raison pour laquelle, il y a toujours des dispositifs qui permettent de les aider lorsque cela est nécessaire. L'Université a essayé de proposer un diplôme équilibré en permettant aux étudiants de suivre les ateliers de préparation à l'insertion professionnelle ou des cours en ligne, tout en leur laissant le temps nécessaire d'effectuer leur stage. S. MAGE assure que tous les étudiants, qui feront part d'une difficulté à payer ce tarif, seront aidés. A titre de comparaison, l'Université Paris II a mis en place un dispositif quasi équivalent avec un tarif plus élevé.

F. PASQUALINI propose d'engager, avant le prochain Conseil d'administration, une concertation afin de trouver un tarif de compromis, qui pourrait s'articuler entre 350 et 380 €, environ 1,5 fois le montant des droits nationaux. Pour sa part, il décourage fortement ses étudiants à rallonger leur cursus, qui sont déjà assez longs, car un tel rallongement n'est que le synonyme d'une précarisation. Les arguments des étudiants et les propos de P.-J. BOZO conduisent F. PASQUALINI à voter contre cette proposition.

I. HUAULT rappelle encore une fois qu'il s'agit d'un DU créé pour cette année, de manière opportune dans le contexte de crise. Il n'a pas vocation à perdurer au-delà. L'objectif est de rendre un service aux étudiants, puisque le stage est un élément-clé dans un processus d'insertion professionnelle et un atout incontestable dans le contexte actuel.

A. SZTULMAN demande s'il est possible d'instaurer des droits modulés, à savoir des tarifs tenant compte des situations respectives des étudiants. Et si ce n'est pas le cas, elle suggère de faire figurer dans les modalités relatives aux droits d'inscription, la possibilité pour les étudiants de prendre contact avec les services de l'action sociale en cas de difficulté.

A. ARIGONI pense effectivement qu'il faut faire très attention à la précarisation des étudiants. Il s'agit d'une année exceptionnelle et dans les circonstances actuelles, ce DU est bienvenu. Une expérience professionnelle aide toujours les étudiants à s'intégrer et à transformer leur stage en contrat de travail. Quant au montant de la cotisation, il est important que l'Université soit attentive concernant les exceptions et les cas particuliers. Elle note l'effort de l'Université, par rapport à ce point, dans la mesure où le montant est inférieur à ses coûts structurels. Elle considère que cela est un bon compromis et votera pour l'adoption de ce DU.

M. REJOUANI indique que même si Dauphine est très conciliante par rapport aux difficultés rencontrées par ses étudiants, il est néanmoins difficile de traiter 700 dossiers d'étudiants en difficultés financières. C'est la raison pour laquelle, les étudiants proposent un échelonnement du tarif proposé, au-delà du fait d'appliquer un taux qui serait bien moindre, bien sûr. Il faut prendre réellement en considération la crise non seulement financière, mais également psychologique dans laquelle se trouvent les étudiants.

S. MAGE confirme qu'il est important de bien informer les étudiants sur le paiement possible en plusieurs fois et sur la possibilité de saisir la commission d'aide sociale. Quant aux droits modulés, leur mise en place nécessite une modélisation très importante qui engendrerait un surcroît, de charges administratives. De plus, il s'agit de la dernière année avant le changement relatif au prélèvement à la source. Tout ceci nécessite de revoir totalement le dispositif, non dans la philosophie mais dans le mode opératoire. C'est pourquoi il est très difficile cette année de redéployer les droits modulés sur d'autres formats. Néanmoins, le paiement en plusieurs fois est tout à fait possible.

I. HUAULT estime que tous les éléments ont été évoqués en vue de pouvoir voter de manière éclairée, sachant qu'il s'agit d'une opportunité que l'Université donne aux étudiants.

I. MAURY précise que la majorité des étudiants, en fin de Master 2, ne sont pas éligibles aux bourses sauf exceptions.

S. MAGE indique que les boursiers sont des boursiers d'État, du CROUS. L'Université exonère du tarif les étudiants boursiers inscrits en Master 2.

V. RENAUDIN fait part de son extrême inquiétude, dans le cas d'un éventuel refus de ce DU. Nombreux étudiants vont se retrouver dans une situation très inconfortable, voire dramatique. Ils comptent sur ce diplôme pour leur donner une vraie opportunité de continuité, dans le cadre de leur insertion professionnelle.

Elle regrette la tournure prise dans le cadre de ce débat et pense que le refus de ce DU fait encourir un vrai risque aux étudiants, en les mettant ainsi en difficulté.

I. HUAULT remercie V. RENAUDIN pour son intervention qui résume bien les motifs de création de ce DU.

S. MAGE précise, par ailleurs, que l'Université a reçu beaucoup de demandes des responsables pédagogiques, mais aussi d'étudiants, et ne comprends pas ce décalage avec le débat d'aujourd'hui.

J-E. BERNARD insiste sur le fait que les élus étudiants ne sont pas contre ce DU, mais contre ses frais de scolarité. Ce projet ne va pas pousser les étudiants à la précarité, car ils sont conscients de l'état actuel du marché du travail et préfèrent être en stage plutôt qu'au chômage. Il comprend que l'existence de frais structurels justifient ce coût mais suggère de les réexaminer dans le cadre d'une nouvelle discussion.

M. REJOUANI rejoint entièrement les propos de J-E. BERNARD. Les étudiants souhaitent simplement revoir les frais de scolarité. Il serait dommage et pénalisant pour l'Université d'avoir un veto étudiant contre ce DU qui en soi, est tout à fait satisfaisant.

I. HUAULT observe qu'il n'est pas évident d'offrir un service supplémentaire sans qu'un tarif ne s'applique notamment dans un contexte où la situation financière de l'Université est également difficile.

S. ROZIER pense que Dauphine pourrait peut-être faire un petit effort supplémentaire pour baisser davantage le coût de ce DU afin de permettre à un maximum d'étudiants de pouvoir en bénéficier.

- Projet de création du Diplôme d'Université -Trajectoire Research in Management » dans le cadre du Programme Gradué en Management

D. DARPY indique que l'offre de formation de PSL s'organise autour des programmes gradués et disciplinaires. Il y en a sept à Dauphine, plus un transversal, et cinq dans le périmètre MSO, dont le programme Graduate management. Ces programmes gradués visent à organiser toute l'offre de formation, mais aussi à développer des trajectoires de préparation à la recherche. Le programme gradué de management repose sur sept mentions différentes, que ce soit en M1 ou M2. Il est apparu utile, pour l'organisation de la trajectoire recherche du programme gradué en management, de développer ce DU, sur 2 ans, permettant ainsi de fournir un contrat pédagogique pour les étudiants s'engageant dans un Track Research.

Cela concerne à la fois l'organisation des cours de première année, qui reposent sur différentes mentions que ceux de la seconde année, qui reposent en partie sur les ex-Masters recherche dans les différentes mentions de management.

A. SZTULMAN qui demande s'il existe des critères de sélection pour les étudiants qui souhaitent suivre la filière recherche, D. DARPY répond qu'il faut bien évidemment faire acte de candidature pour faire ce Track Research. Il y a un certain nombre d'obligations à remplir pour avoir à la fois le Master et le DU, qui est une préparation au Doctorat. Il s'agit d'un programme international ouvert aux étudiants dauphinois et aux étudiants extérieurs. Ce schéma de DU, très complet dans le programme management, peut aussi constituer une enveloppe pédagogique et administrative à retenir pour d'autres programmes gradués à l'avenir.

A. SZTULMAN souhaite néanmoins savoir si les responsables de ces programmes gradués feront une sélection parmi les étudiants candidats.

D. DARPY répond qu'il y en aura une, comme le font les responsables de Master.

M-J. BELLOSTA s'interroge sur le déroulement des discussions lors de la délibération sur ce diplôme au Conseil de département MSO.

D. DARPY indique qu'il y a eu un débat qui ne portait pas tellement sur ce projet de programme mais plutôt sur les programmes gradués PSL et Dauphine. Il s'agit ici d'une démarche visant à faciliter le parcours étudiant sur deux années.

I. HUAULT rappelle qu'une Assemblée des trois conseils, consacrée à la question des programmes gradués, se tiendra au mois de juillet.

S. MAGE précise que ce projet de DU a été très largement approuvé au Conseil MSO.

M-J. BELLOSTA se réjouit de l'ordre du jour de l'Assemblée des trois conseils, car elle a une méconnaissance personnelle des objectifs et du fonctionnement des programmes gradués.

- Projet de création d'un double-diplôme Master Affaires Internationales et Développement (AID) entre l'Université Paris Dauphine-PSL et Pontificia Universidad Catolica au Chili (PUC) : parcours Economie Internationale et Développement (111) et Magister en Economia ; parcours Diagnostic Economique International (211) et Magister en Economia Aplicada

S. MAGE indique que ce double diplôme existe depuis des années déjà, mais que la convention était arrivée à échéance. La convention a fait l'objet d'un travail important de la part de Marta MENENDEZ, mention AID. La PUC au Chili, quant à elle, a fait évoluer l'offre de formation. Ce double diplôme concerne deux formations de la PUC : l'une a davantage une « finalité recherche » en théorie économique ; l'autre est un peu plus professionnalisante. Ces deux diplômes du Chili sont couplés avec deux parcours de la mention AID : Diagnostic économique international et Économie internationale et développement.

- Projet de changement d'intitulé et de maquette du parcours « Mathématiques Apprentissage et Sciences Humaines (MASH) et du Master Mathématiques et application, en parcours « Mathématiques, Apprentissage, Sciences, Humanités »

J. FEJOZ explique qu'il s'agit d'un Master centré sur les aspects mathématiques de l'apprentissage et sur ses applications en sciences et en humanité. Bien qu'il ne fonctionne que depuis 2 ans, il convenait d'apporter quelques modifications à sa maquette. L'intitulé précis est modifié en conséquence mais le sigle est maintenu pour des questions de visibilité. La principale modification de la maquette consiste en un recentrage des cours sur Dauphine, même si quelques cours épars subsistent à l'ENS, aux Mines et au Collège de France. Les responsables du Master ont jugé que cela était préférable, à la fois pour des raisons thématiques et d'organisation.

- Projet de délivrance de crédits ECTS dans le cadre des Summer Schools – Campus Londres : International Management et Finance

S. MAGE indique que le campus de Londres souhaite organiser des programmes d'été. Un programme était déjà proposé en Finance, ils souhaitent le compléter avec une Summer School en International Management. Ces programmes d'été qui ont vocation à accueillir des étudiants de Dauphine, mais aussi des étudiants extérieurs, délivrent 3 ECTS par programme (soit des ECTS supplémentaires pour les étudiants dauphinois).

M-J. BELLOSTA demande si le fait d'avoir plus d'ECTS, que le nombre requis, est un avantage.

S. MAGE répond par la négative. Il peut y avoir deux politiques différentes : soit cela est indiqué dans le supplément au diplôme sous réserve de validation en amont par les responsables pédagogiques, soit cela peut être indiqué sur un curriculum vitae.

- Projet de création en Licence, mention Gestion, d'un parcours Droit – Management et Gestion des Organisations

S. MAGE indique que ce point est en fait une régularisation administrative. Les instances s'étaient d'ores et déjà prononcées sur un projet de double diplôme de la Licence Droit et Management des Organisations, avec la création du parcours spécifique dans la Licence Droit. Cependant, pour éditer un double diplôme en bonne et due forme, il est nécessaire d'avoir la réciprocité dans la Licence de Gestion. Cela n'avait pas été le cas au moment du vote sur l'architecture globale de l'offre. Elle ajoute que cela a fait l'objet d'une validation des responsables pédagogiques, notamment de la Licence mention Gestion. Le Conseil LSO s'est prononcé favorablement.

D. GALLOIS-COCHET confirme qu'il s'agit effectivement d'une régularisation. Cette double Licence a été mise en œuvre à la rentrée, avec une révision conséquente de la maquette, afin d'assurer les enseignements doubles, à la fois en Droit et en Gestion, validés avec les différents responsables. Dans la structuration de l'offre est inscrit cette double Licence dans la mention de la Licence Droit, mais pour des raisons administratives, il était absolument indispensable de l'inscrire également, dans la structure, sous la mention Gestion.

- Projet de convention de partenariat entre l'Université d'East China Normal University (ECNU) et le Master Politiques Publiques de l'Université Paris Dauphine-PSL

D. DARPY indique qu'une convention de partenariat avec l'ECNU, grande Université de Shanghai, reconnue en Chine pour son haut niveau en sciences sociales et sciences politiques, existe depuis 3 ans déjà. Il s'agit maintenant d'internationaliser le Master Politiques Publiques, en développant un programme dont la structure est identique au programme délocalisé de la L3 Gestion. Le premier semestre du Master Politiques Publiques est construit sur la base des cours proposés par ECNU en sciences sociales et en sciences politiques.

Un accompagnement est également mis en place pour les étudiants lorsqu'ils sont à Shanghai, avec des locaux et du personnel local qui apporte un soutien logistique, notamment dans la recherche d'un logement, la préparation des visas. Ce programme permet enfin l'approfondissement de la relation avec East China Normal University.

L. DAUZOU-DURAND s'interroge sur l'apprentissage des sciences politiques en République populaire de Chine.

D. DARPY indique qu'il s'agit avant tout, d'être ouvert à d'autres manières de penser.

M-J. BELLOSTA demande si une formation pour l'année à venir est prévue, au vu du contexte actuel.

D. DARPY répond que les départs au premier semestre ont pour l'instant été suspendus. Les 8 étudiants présélectionnés pour partir en septembre à Shanghai ne partiront pas, mais cela reste ouvert pour 2021.

I. HUAULT se réjouit des partenariats internationaux dans des disciplines de plus en plus variées. Cela permet aux étudiants d'élargir leurs perspectives.

b) Formation continue

- Projet de création de l'Executive Master Gestion Patrimoine Artistique Privé

F. GONAND indique qu'il existe depuis quelques années, un développement du marché des biens artistiques et donc un réel besoin en formation continue, qui jusqu'à aujourd'hui, n'avait pas de réponse en termes d'offres diplômantes à Paris. Une formation transversale, à la fois économique, financière, fiscale, juridique, et commerciale, en matière de gestion du patrimoine artistique privé, est donc nécessaire. Le public cible concerne des banquiers privés, des conseillers en gestion de patrimoine indépendant, des family officers, mais aussi des professions artistiques amenées à donner du conseil en gestion de patrimoine (galeristes, commissaires-priseurs, collectionneurs ou des membres de maisons de ventes aux enchères). Sur la base de cette analyse de marché, un diplôme en formation continue a été construit et inclus dans les activités de formation continue de l'Institut de gestion du patrimoine. L'un des points importants de cet Executive Master est qu'il serait organisé en partenariat étroit avec Christie's, première entreprise de ventes aux enchères au monde. Cette dernière fournira des locaux, des cours à distance, ainsi que tout son rayonnement et son réseau professionnel, notamment dans les secteurs plus spécifiquement artistiques. Dauphine apportera, quant à elle, les compétences du corps enseignant dans les domaines économiques, financiers et de gestion de patrimoine. Pour cela, un comité d'orientation et de parrainage a été constitué, issu de différentes professions. Le volume d'heures serait d'environ 280 heures, dont environ 15 % se feraient sous forme d'enseignements à distance de type SPOC. La scolarité serait organisée en 5 semaines de 5 jours, chaque semaine étant éligible à la délivrance d'un certificat universitaire. Sur ces 5 semaines, une semaine aurait lieu à Londres et serait prise en charge par Christie's Londres. Pour ce diplôme de formation continue, les droits d'inscription seraient de l'ordre de 10 000 € par an ; une annexe budgétaire figure dans la fiche versée au dossier. La première promotion serait constituée de 20 participants, dont la scolarité démarrerait plutôt au mois de janvier.

A. SZTULMAN note l'existence d'un cas pratique de la promotion de l'Executive Master, consistant à parrainer une jeune artiste étudiant en dernière année aux Beaux-Arts. Elle souhaite avoir plus de précisions à ce sujet.

A. DE BRYAS indique que Jean DE LOISY, Directeur des Beaux-Arts, partenaire de PSL, a proposé à l'Université une collaboration entre les deux écoles. Ce projet a été construit comme une contribution à la promotion de la création contemporaine, en incitant des investisseurs à s'intéresser à l'art, plutôt qu'à d'autres secteurs d'activité. Dans ce cadre, il est prévu que la promotion parraine un jeune artiste, encore en formation aux Beaux-Arts, avec comme objectif, pour les étudiants dauphinois, de trouver un soutien financier à l'artiste, puis de l'accompagner dans son évolution artistique au début de sa carrière et comprendre les ressorts du marché de l'art sur sa production artistique. Les étudiants aideraient ainsi l'artiste à la gestion patrimoniale de son œuvre, et c'est en cela qu'il devient un cas pratique vivant pour eux. Il s'agit donc d'une collaboration très pratique et très active avec les Beaux-Arts.

I. HUAULT estime ce projet extrêmement intéressant et se réjouit de cette coopération avec l'école des Beaux-Arts.

- Projet de création du Certificat « Piloter la Digitalisation de la Supply Chain »

S. DUIZABO indique que le Master Supply Chain International connaît un véritable succès, aussi bien en formation initiale que continue. Il souhaite donc créer un certificat spécifique autour de la digitalisation de la Supply Chain, sujet éminemment d'actualité.

Aujourd'hui, suite à la crise de la Covid, de nombreux acteurs ont été mis à mal en matière de logistique et ont besoin de moderniser leur organisation et leur logistique, notamment au travers de la digitalisation de la Supply Chain. L'idée consiste à monter un dispositif de formation d'une dizaine de jours qui reviendrait sur des fondamentaux, sur des cas ou sur des visites, sachant que le certificat ne devrait pas être lancé avant 2021. Cela permettrait à des professionnels de mieux appréhender, comprendre, voire de se benchmarker les uns avec les autres, afin de savoir quelle solution mettre en œuvre pour améliorer l'efficacité de cette fonction-clé aujourd'hui.

V. Questions administratives et financières

Les administrateurs ont reçu pour information les tableaux suivants, signés par la Présidente :

1. Contrats et conventions
2. Don

3. Forum virtuel SEEKUBE

N. PEJOUT indique que, chaque année au mois de mai, se tient le Forum de l'alternance à Dauphine. Considérant les circonstances actuelles, il s'organisera en ligne pour la première fois, comme cela se fait dans d'autres établissements. Un prestataire, SEEKUBE, a été contacté pour accompagner cet événement. Malgré les difficultés, près de 50 entreprises se sont inscrites. Il y a 214 recruteurs RH qui seront là pour identifier les étudiants de Dauphine, intéressés par l'alternance ; 415 offres ont été déposées. Le Forum se tiendra en ligne du 2 au 5 juin et son tarif sera de 500 € HT par entreprise, afin de couvrir les coûts de cette opération. Il manque encore les M1, qui ne seront contactés qu'à partir du 28 mai.

A V. RENAUDIN qui demande si ces offres en alternance sont comparables aux années précédentes, N. PEJOUT répond que cela est à peu près comparable.

V. RENAUDIN indique que des entreprises suppriment un certain nombre de postes en apprentissage et souhaite savoir si cela concerne Dauphine.

I. HUAULT répond par l'affirmative, notamment avec Air France, par exemple, qui recrutait beaucoup d'apprentis et n'offre plus de contrats en apprentissage cette année. Certaines entreprises sont très sinistrées, d'autres poursuivent leur politique pour accéder aux étudiants dauphinois qu'elles jugent de grande qualité.

N. PEJOUT informe avoir eu une conférence téléphonique avec le Directeur adjoint de cabinet de Muriel Pénicaud sur le sujet de l'apprentissage, initié par le CFA de l'enseignement supérieur, FORMASUP. En l'occurrence, Dauphine est dans une situation bien meilleure que celle d'autres établissements, par son positionnement et sa marque. Elle présente une diversité de débouchés qui fait qu'elle est, malgré les circonstances difficiles, mieux positionnée que d'autres.

A. SZTULMAN trouve qu'il serait intéressant d'avoir un retour sur la mise en place de cette plateforme et de ces échanges en distanciel, notamment savoir si les étudiants ont eu beaucoup d'entretiens ou d'opportunités.

I. HUAULT approuve cette suggestion et pense que ce retour est extrêmement important.

VI. Questions diverses

I. HUAULT informe que quelques administrateurs ont souhaité avoir des informations sur le bilan de la session d'examens.

M-J. BELLOSTA souhaite avoir un retour d'information, lors du prochain Conseil d'administration, les examens et les problèmes rencontrés : annulations d'examens, interruption de la plateforme MyCourse en cours d'examen, dispositions prises pour répondre à ces problèmes. Elle pense également qu'il y a un réel problème d'interprétation, sur lequel le Conseil diverge, car au niveau national, le Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire fait les adaptations ou délègue aux présidents. Le dernier alinéa de l'article L-717-1 du Code de l'éducation, propre aux grands établissements indique : « *Lorsqu'un conseil académique n'a pas été créé, les compétences mentionnées aux articles L-716-6-1 sont exercées par les instances de l'établissement prévues par les décrets* ». Elle rappelle aussi le décret de Dauphine, modifié le 15 mai 2015 : le CFVE adopte les règles des examens.

I. HUAULT répond qu'il y a un certain nombre d'arguments à faire valoir. En premier lieu, Dauphine était dans des conditions d'urgence. Il fallait communiquer ces modalités d'adaptation des contrôles de connaissances aux étudiants 15 jours avant les examens et c'est dans cet esprit que le Conseil d'administration a été réuni. Par ailleurs, les modalités d'adaptation des contrôles des connaissances peuvent aussi venir infléchir la nature du diplôme, dans la mesure où il est possible de neutraliser une unité d'enseignement. Ainsi, le CA est compétent dès lors que la substance du diplôme est concernée. Finalement, le Conseil d'administration a compétence sur ces modalités d'adaptation de contrôle des connaissances, puisque les administrateurs ont compétence pour voter l'offre de formation et la structure des diplômes. A l'avenir, le CFVE sera bien évidemment sollicité et consulté, surtout lorsqu'il sera possible d'anticiper, ce qui n'était pas le cas en l'espèce. Les circonstances étaient tout à fait exceptionnelles. Face à cette situation d'urgence, l'adaptation était nécessaire, dans un temps extrêmement limité afin d'offrir aux étudiants la formation qu'ils étaient en droit de recevoir.

S. MAGE indique qu'un bilan plus complet sur la tenue des examens sera fait le prochain CA. Néanmoins et s'agissant de l'évaluation des étudiants, le bilan est mitigé dans cette période tout à fait exceptionnelle. Il y avait deux types de modalités, dont les modalités qui n'appelaient pas d'examen en temps limité. Les soucis les plus importants concernaient les examens en ligne, en temps limité. Certains se sont extrêmement bien passés, d'autres non. Pour les examens d'appel, il a été déconseillé de les faire en temps limité, pour différentes raisons, notamment parce qu'il est difficile d'authentifier les étudiants.

A E. MELLA qui demande s'il est possible d'évoquer l'enseignement à distance dans les questions diverses, I. HUAULT répond que ce point pourra être abordé dans le cadre du groupe de pilotage et des groupes de travail qui se tiennent au sein des départements avec toutes les disciplines, dont les juristes.

A ce sujet, E. MELLA souhaite savoir pourquoi l'enjeu plus large de prolonger cette réflexion sur quelque chose de beaucoup plus structurel n'a jamais été évoqué jusqu'à présent. Elle ne voit pas d'inconvénient à y réfléchir pour les 6 mois à venir, mais elle pense qu'il est totalement différent de réfléchir sur cette question dans une optique plus large d'évolution des méthodes d'enseignement. Plus encore, il s'agit aussi selon elle, de l'évolution du métier d'enseignant-chercheur, pour lequel la liberté universitaire est en jeu.

I. HUAULT pense que cette question est importante, car la formation à distance a bien évidemment des effets sur le métier d'enseignant chercheur. C'est la raison pour laquelle, des groupes de travail ont été constitués. En ce moment, il faut travailler dans l'urgence avec des scénarii et une nécessité d'arbitrer pour la rentrée de 2020. Mais en effet, la réflexion doit se situer à long terme. Djilil CHAFAI a justement fait part de la nécessité de capitaliser sur quelques expériences réussies, afin de réfléchir, sous une forme très équilibrée et ne remettant pas en cause le présentiel, sur la façon d'instaurer un peu de distanciel dans les formations de manière plus générale. Telle est la philosophie qui préside à ces réflexions.

S. MAGE confirme que l'urgence est de préparer la rentrée dans le cas où il faudra mettre en place une partie importante de distanciel pour des raisons sanitaires. La réflexion à plus long terme peut alimenter cette réflexion d'urgence, et réciproquement.

I. HUAULT ajoute que le présentiel doit rester la norme d'enseignement, tout en instillant des doses de distanciel lorsque cela est utile dans la pédagogie.

E. MELLA répond qu'il est possible d'accepter des choses en période de crise tout en se positionnant différemment sur le long terme.

I. HUAULT indique que certains collègues, dans certains parcours de formation et certaines disciplines, ont des expériences intéressantes en matière de pédagogie on-line. Toutefois, cela n'est pas le cas de la même manière et à la même hauteur pour tous les collègues et toutes les disciplines. À long terme, il s'agit de capitaliser sur les expériences les plus riches et les plus intéressantes, pour les collègues qui ont une appétence pour cela. Pour les autres, il s'agit de s'adapter aux spécificités de leurs disciplines.

E. MELLA souhaite ajouter que le mode d'enseignement influe sur le métier d'enseignant-chercheur, au-delà des disciplines. Même la lettre de la Ministre va dans le sens d'une augmentation des cours en distanciel en dehors de la période de crise. Dauphine doit y prêter attention, car il y a une réelle différence entre le métier d'enseignant-chercheur et le métier d'enseignant secondaire.

I. HUAULT informe avoir demandé aux directeurs de département de faire part des premières conclusions pour le 8 juin. Il faut s'organiser pour la rentrée, notamment en termes d'espace. Ce qui sera dit dans le cadre de ces groupes de travail sera aussi intéressant pour la suite. Cela permettra à Dauphine d'affronter l'avenir sous un angle positif. Elle souhaite remercier très vivement Denis DARPY qui va quitter ses fonctions de Directeur de département MSO pour d'autres horizons professionnels, en dehors de Dauphine. Il a réussi à entreprendre de grandes réformes positives pour son Département et son implication a toujours été importante.

T. LAURET souhaite informer le Conseil d'administration du deuxième tour des élections le 28 juin. La liste, sur laquelle il est inscrit dans le 16e arrondissement, n'étant pas bien positionnée, il n'est pas certain qu'il soit réélu et donc redésigné membre du Conseil d'administration de Dauphine. C'est la raison pour laquelle, il tenait à remercier tous les membres pour l'efficacité avec laquelle cette Université est gérée et son niveau de compétence, parfaitement reconnu à Paris et dans le monde entier.

I. HUAULT remercie T. LAURET pour sa présence fidèle et son implication au sein de ce Conseil d'administration. Elle espère néanmoins le revoir lors du prochain Conseil du 22 juin.

Avant de clore cette réunion à 17H00, I. HUAULT souhaite remercier l'ensemble des personnes ayant contribué à la préparation de ce Conseil d'administration et de manière plus générale, l'ensemble des équipes administratives et enseignantes. Elle rappelle que le prochain Conseil d'administration aura lieu le 22 juin à 17H00.

Les administrateurs sont ensuite invités à procéder au vote des délibérations suivantes :

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 20 avril 2020

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 20 avril 2020.

Election du Vice-président en charge de la soutenabilité financière

Le Conseil approuve à 25 voix pour et 8 abstentions, l'élection de Monsieur Nicolas BERLAND, en qualité de Vice-président en charge de la soutenabilité financière.

Complément à la campagne d'emplois 2020 : proposition de création d'un poste d'enseignant-chercheur contractuel

Le Conseil approuve à 27 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, la proposition de création d'un poste d'enseignant-chercheur contractuel - Master Peace Studies.

Adhésion à la Fondation UVED, Université Virtuelle Environnement & Développement durable, en qualité de membre associé

Le Conseil approuve à 30 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, l'adhésion à la Fondation UVED, en qualité de membre associé.

Projet de création du Certificat Dauphine Durable « Transition écologique et Responsabilité sociale »

Le Conseil approuve à 30 voix pour et 3 voix contre, le projet de création du Certificat Dauphine Durable « Transition écologique et Responsabilité sociale ».

Projet de création du Diplôme d'Université d'Accompagnement à l'Insertion Professionnelle (DUAIP)

Le Conseil désapprouve à 18 voix contre, 14 voix pour et 1 abstention, le projet de création du Diplôme d'Université d'Accompagnement à l'Insertion Professionnelle (DUAIP).

Projet de création du Diplôme d'Université "Trajectoire Research in Management" dans le cadre du Programme Gradué en Management

Le Conseil approuve à 28 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, le projet de création du Diplôme d'Université "Trajectoire Research in Management" dans le cadre du Programme Gradué en Management.

Projet de création d'un double-diplôme Master Affaires Internationales et Développement (AID), entre l'Université Paris Dauphine-PSL et Pontificia Universidad Católica au Chili (PUC) :

- Parcours Économie Internationale et Développement (111) et Magíster en Economía
- Parcours Diagnostic Economique International (211) et Magíster en Economía Aplicada

Le Conseil approuve à 32 voix pour et 1 abstention, le projet de création d'un double-diplôme Master Affaires Internationales et Développement (AID), entre l'Université Paris Dauphine-PSL et Pontificia Universidad Católica au Chili (PUC), pour les deux parcours mentionnés.

Projet de changement d'intitulé et de maquette du parcours « Mathématiques, Apprentissage et Sciences Humaines (MASH) » du Master Mathématiques et applications, en parcours « Mathématiques, Apprentissage, Sciences, Humanités »

Le Conseil approuve à 32 voix pour et 1 abstention, le projet de changement d'intitulé et de maquette du parcours « Mathématiques, Apprentissage et Sciences Humaines (MASH) » du Master Mathématiques et applications, en parcours « Mathématiques, Apprentissage, Sciences, Humanités ».

Projet de délivrance de crédits ECTS dans le cadre des Summer Schools - Campus Londres : International Management

Le Conseil approuve à 28 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, le projet de délivrance de crédits ECTS dans le cadre des Summer Schools - Campus Londres : International Management.

Projet de délivrance de crédits ECTS dans le cadre des Summer Schools – Campus Londres : Finance

Le Conseil approuve à 28 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, le projet de délivrance de crédits ECTS dans le cadre des Summer Schools – Campus Londres : Finance.

Projet de création en Licence, mention Gestion, d'un parcours Droit – Management et Gestion des organisations

Le Conseil approuve à 29 voix pour et 4 voix contre, le projet de création en Licence, mention Gestion, d'un parcours Droit – Management et Gestion des organisations.

Projet de convention de partenariat entre l'Université d'East China Normal University (ECNU) et le Master Politiques publiques de l'Université Paris Dauphine-PSL

Le Conseil approuve à 27 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, le projet de convention de partenariat entre l'Université d'East China Normal University (ECNU) et le Master Politiques publiques de l'Université Paris Dauphine-PSL.

Projet de création de l'Executive Master Gestion Patrimoine Artistique Privé

Le Conseil approuve à 29 voix pour et 4 abstentions, le projet de création de l'Executive Master Gestion Patrimoine Artistique Privé.

Projet de création du Certificat « Piloter la Digitalisation de la Supply Chain »

Le Conseil approuve à 32 voix pour et 1 abstention, le projet de création du Certificat « Piloter la Digitalisation de la Supply Chain ».

Isabelle HUAULT